VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente Propriété Commerciale

522-24 RUE S. REMPARTS,

Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS.

No 90,294 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

MARDI, LE 3 MAI 1910, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement définitif et final en cour ouverte le 8 mars 1910 et signé en cour ouverte le 11 mars 1910 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et d'un ordre signé le 28 mars 1910 par l'Hon. Winston Overton, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Calcasieu, dans l'affaire No 187, du dossier de ladite cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1867, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, daté du 22 octobre 1867 et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue S. Rempart sur quatre vingt-quatorze pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin simple en briques à deux étages et résidence contenant grand magasin, vestibule, galeries, office, 6 chambres, etc., loué à bail $60 par mois, et portant les Nos municipaux 522 24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, par clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère les taxes de 1910, dix pour cent de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.

Chas Rosen, avocat pour la demanderesse.
A. D. Danziger et F. J. Dreyfous, avocats pour les défendeurs.

31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JULIUS M. MAIER.

No 92531—Cour Civile de District, Division A.

Cottage Simple Attrayant dans le Sixième District,

No 2334 RUE MARENGO, Entre Howard et Liberté.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI le 10 mai 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 5 avril 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros sept et huit dans le carré No 361 [anciennement carré No 100 Est Bouligny] borné par les rues Howard, Liberté, Marengo et Milan, sur un plan privé daté du 15 avril 1895, annexé à un acte passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 17 août 1895 lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur, et

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, touchant aux terrains sept et huit à l'arrière, et étant une partie du terrain *No onze*, sur le plan ci-dessus mentionné; ledit morceau ou portion de terre mesure soixante pieds de façade sur la ligne le séparant des terrains sept et huit; et trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'un cottage simple, attrayant à distance du trottoir. La maison a salon, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain, corridor, deux chambres à coucher, galeries devant et sur le côté; dans la cour il y a hangar, écurie, poulailler, et le cottage porte le numéro municipal 2334 rue Marengo.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, en billets de un, un et deux ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1910, et fera un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

8 avril—8 10 17 24—mai 1 8 10

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MRS MARY SEMAR, VEUVE DE GUIDO KORNDORFFER.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier, C. A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 Rue Carondelet.

MARDI, 3 MAI 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, lesquelles bâtisses portant le No municipal 1317 rue du Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Prytanée, désigné par la lettre A sur le devis d'arpentage, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 1er décembre 1884, dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 16 décembre 1884 et mesurant d'après cela, mesure américaine, quinze pieds de face à la rue Camp avec l'usage commun d'une allée faisant face à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur, cinquante pieds, un pouce quatre lignes et désigné par la lettre C sur ledit devis. Ledit lot A devant être pris ou mesuré à une distance de cent douze pieds du coin des rues Melpomène et Camp et à une profondeur de cent vingt-trois pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Melpomène, cinquante-cinq pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur sur ladite allée commune C, de là ledit lot A s'élargit un pied et une ligne, s'étendant vers la rue Thalie, et de là ledit lot A a une autre profondeur sur la ligne le séparant du lot B de soixante-deux pieds, quatre pouces et seize pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond. Ledit lot de terre A formant partie du lot de terre No 3, sur un plan de E. A. Tourné, architecte, daté du 16 juin 1855, et déposé pour références en l'étude de Jos Lisbony, ancien notaire en cette ville.

2. La demi-part ou moitié contigue au lot No 3, sur le plan ci après mentionné d'un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Prytanée, Melpomène et Thalie, ledit lot étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 16 juin 1855, et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville, ledit lot ou moitié dudit lot mesurant, mesure américaine, seize pieds dix pouces et deux et cinq-huitièmes lignes de face à la rue Camp, dix-sept pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent vingt-trois pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur ledit plan, et borné sur l'autre ligne de côté par la partie restant du lot No 2. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1319 rue Camp.

3. Un certain lot de terre, etc., portant le No 1315 rue Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Melpomène, Thalie et Prytanée, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Louis H. Pilié, ses-tant voyer de ville, daté décembre 1884 et mesurant d'après cela, en mesure américaine, treize pieds six pouces de face à la rue Camp [avec l'usage de l'allée commune], façade à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur cinquante-cinq pieds en largeur, et s'étendant cinquante cinq pieds, un pouce et quatre lignes, et désigné par la lettre C sur ledit devis, et ledit lot B doit être pris et mesuré à une distance de cent neuf pieds, huit pouces et six lignes de l'encoignure des rues Thalie et Camp et a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Thalie, cinquante cinq pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur ladite allée en commun C, delà le dit lot B s'élargit deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp et s'étendant vers la rue Melpomène et delà ledit lot B a une autre profondeur sur la ligne le séparant du lot A de soixante deux pieds quatre pouces et seize pieds dix pouces et trois lignes en la leur sur la ligne du fond lesquelles sont parallèles à la rue Prytanée. Ledit lot de terre B formant partie du lot de terre numéroté trois sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, daté du 16 juin 1855 et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, No 8222 rue Elm, situé dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 109 (autrefois l'îlet C), borné par les rues Burthe, Dante (autrefois Madison), Dublin et Elm (autrefois Troisième), ledit lot est désigné par le No 6 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième (maintenant Elm) sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Comme il est démontré sur une copie du devis annexé à un acte de vente passé pardevant John C. Davey Jr, notaire en cette ville, le 20 juillet 1907, et d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, le 26 août 1907, ledit lot No 6 commence à une distance de cent quarante huit pieds six pouces de face de l'encoignure des rues Elm et Dante, et mesure trente pieds de face à la rue Elm sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un an ou en un et deux ans, aussi à l'option de l'acquéreur démontrée par billet ou billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les acquéreurs devant tenir la propriété assurée et de transférer la police ou les polices aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, en les actes de vente. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril—2 3 10 17 24—mai 1 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Amos Hinkson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88.461 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Carrie West Hinkson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr, avocat.

8 av—8 12 17

Succession de Francis D. McGuire, Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,131—Division B.—Attendu que Mme Katie Blackstone, veuve de Francis D. McGuire, Sr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis D McGuire, Sr, décédé intestat; ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut *concerner* d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Felix J. Puig, avocat.

9 avril—9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de W. H. Lowman

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 87,799—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

8 avril—8 12 17

Succession de Albert (App) Elmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 74,794 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification de raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louise Bird, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Jonas, Goldborough & Goldberg avocats. 13 av—13 17 22

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Christopher Darsam vs E. F. Ulmer.

No 92247—Cour Civile de District, Division B.

Vente de Receveur à l'encan, LUNDI, 18 AVRIL 1910, à 11 heures a. m. des effets de la Compagnie de Charbon Ulmer, sur les lieux No 601 rue S. Galvez, coin Perdido.

Les effets se composent de charbon, cheveaux, mulets, harnais, charrettes, wagons, outils, balances, meubles et installations de bureaux, etc., le tout selon un inventaire enregistré, excepté quant au charbon et au coke qui seront vendus d'après la quantité en chantier le jour de la vente.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur, bureau, 322 rue Baronne, LUNDI, 18 avril 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 601 coin Galvez et Perdido, il sera offert en vente à l'encan, en vertu d'un jugement lu et rendu en pleine Cour, mercredi, 30 mars 1910, et lu et signé en pleine Cour le 5 avril 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les immeubles ci-dessus mentionnés, le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.

Pierson, Walton & Pierson, Charles Schneidau, James E. Zunts, avocats.
7 av—7 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Mme Elizabeth McGimsey

No 91,811, Cour Civile de District, Division "B"

Propriété se Louant Bien,

No 906 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

PAR STROUBACK & STERN — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 10 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 7 avril 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Royale, St-Philippe, Chartres et Dumaine, désigné comme terrain No deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 juin 1855, et mesurant vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes rue Royale sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de vingt sept pieds sept pouces sur une allée à l'usage en commun des terrains un, deux et trois sur ledit plan et est désigné par le No [ancien] 910 rue Royale.

Les améliorations comprennent une maison de résidence seule en briques à trois étages ayant 20 chambres, et ladite propriété aujourd'hui porte le No municipal 906 rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a, en paiement garanti par des billets du ou des acquéreurs, payables à un et deux ans de leurs dates, et portant intérêt au taux de huit [8 0|0] pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, et garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété ci-dessus décrite, l'acquéreur assumant toutes les taxes des années 1909 et 1910, le coût de tous les certificats, et un dépôt de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

9 avril—9 10 17 24—mai 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux îlets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

JEUDI, le 21 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain îlet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain îlet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des États-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUBACK & STERN, Encanteurs
Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le défendeur.

Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.

20 mars—20 27—av 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Mme Julia O'Neal, défunte épouse de John Hussay.

No 90970—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 28 mars 1910 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Ledits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 en l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 110 pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, daté du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande résidence simple à deux étages en bois, ayant grande galerie sur le devant, et sur le côté, vestibule pour l'escalier et 8 chambres; et est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, (connu comme le vieux No 32 rue S. Claiborne) dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Commune, Gasquet et Robertson, désigné comme lot No 16 de l'îlet No 18 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. I. M Cay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle résidence simple à deux étages, retirée de la rue, et contenant galerie sur le devant et sur le côté, vestibule d'escalier et 8 chambres, et est désignée par le No municipal 248 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'État pour l'année 1910 et de payer au-dessus et en plus de l'enchère ou du prix d'achat les frais de tous certificats, incidents et nécessaires pour la livraison des titres et des frais de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent [10 0|0] du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

COPYRIGHT

v—10m—mero van dim

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle Orléans, Lne

En Gros **CHARBON** Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 989
518-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.
Rue Adams. Télépeone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CALE SECHE DE SECTION,
ALGER,

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES AL'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Feitz, veuve de Otto F. Theisman—No 88,051, Cour Civile de District, Division A.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 21 AVRIL, 1910,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & DEMONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à deux ordres de l'Honorable la Cour Civile de District, en date du 1er mars 1910, donné par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, dans la Succession de Mme Juliana Feitz, Veuve de Otto F. Theisman, No 88,051, Cour Civile de District, et l'autre ordre daté du 9 mars 1910, accordant dans ladite affaire par ledit Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

1. Sept-huitièmes de part indivise et intérêt en et à deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Septième et Huitième, lesquels lots sont désignés par les lettres C et D sur un devis ou certificat d'arpentage de Arthur de Armas, député-voyer de ville, daté du 4 novembre 1887 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire en cette dite ville, le 11 novembre 1887, lesquels dits lots sont contigus; le lot C ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur, et le lot D ayant vingt-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 3027 et 3029 rue Magasin, le premier étant vacant et le dernier étant sous bail à $40 par mois jusqu'au 30 septembre 1911.

2. Sept huitièmes de part indivise et intérêt en et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Erato, Liberté, Clio et Howard, désigné par le numéro un, sur un plan par C. A. Hodin, architecte, daté du 6 mai 1852 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville lequel dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Liberté et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 2301 rue Erato et 1231-1233 et 1239 rue Sud Liberté et les dites propriétés sont louées par mois à plusieurs locataires, les loyers montant à $30 par mois.

3. Sept-huitièmes de part et intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Melpomène, désigné comme lot No un de l'îlet No 52, sur un plan par F. Zimple, voyer, daté du 7 mars 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Magasin et Thalie et mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Thalie de cent seize pieds et est borné dans le fond par une allée pour l'usage commun du dit lot et autres sur ledit plan.

Les améliorations sur ledit lot portant les numéros municipaux 1300 rue Magasin et 1032 rue Thalie, et sont sous bail jusqu'au 30 juin 1910 à $35 par mois, les locataires ayant les droits de renouveler pour un an à $35 par mois et une année de plus à $40 par mois.

Conditions—Comptant, la propriété devant être vendue sujette aux baux existant présentement et l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec l'encanteur, pourvu que l'acquéreur ayant l'option ait déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 8 0|0 par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur pour se lier en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle partie pour payer comme honoraires d'avocat cinq pour cent sur le montant réclamé en tel procès, et aussi pour se rendre responsable de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement desdits billets et intérêt, aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciales sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.
MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Mineurs Bermudez.

Cour Civile de District, No 92,929, Division "A"

Une Bonne Occasion pour Placement!

LA BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES

Nos 508-510 RUE SUD PETERS

(TOUT PRES DE POYDRAS)

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 5 MAI, A MIDI.

EN vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé du 30 mars 1910, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 16 borné par les rues Nouvelle Levée, (maintenant Sud Peters), Poydras, Fulton et Lafayette et ladite portion de terre étant la portion de la lettre H, et mesurant 22 pieds, 11 pouces de face à la rue Nouvelle Levée (maintenant rue Sud Peters) sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70 pieds en profondeur, étant la même propriété que Edward Bermudez à acquit par achat de la Southern Bank, d'après un acte de vente passé pardevant Charles T Soniat, notaire, le 15me jour de mai 1878, enregistré en le livre des Transferts 110, folio 512

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alexis Brian, notaire, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date de la signature de la vente. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
National Realty Co.

Foster Milling, Brian & Saal, avocats.
3 av—3 10 17 24—ma 5

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES dans le TROISIEME DISTRICT

UNE CHANCE POUR PLACEMENT.

JOLIE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 3016 RUE BOURGOGNE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2925 et 2927 RUE N. REMPARTS.

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, Nos 3143 et 3145 RUE BOURGOGNE.

PARTAGE DE ERNEST SMITH et al vs. THEODORE SMITH, ADMINISTRATEUR, et al.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division A—No 90,836.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 26 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu le 15 mars 1910 et signé le 21 mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Montégut, Dauphine et Clouet et mesurant d'après le plan de John F. Braun, voyer, daté du 5 novembre 1881 et annexé à un acte de vente entre la veuve August Ohse, Sr, et autres à Charles Ohse, passé devant Frederick Zengel, notaire de cette paroisse le 17 novembre 1881, 18 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, Le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux étages en bois, connue comme No 3016 rue Bourgogne, contenant salon double, salle à manger, cuisine, chambre à bain, hangar 3 chambres à coucher, rue pavée en asphalte.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Montégut, St-Claude et Press. Ledit lot est désigné par la lettre B sur un devis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté du 4 avril 1888, et annexé à un acte passé pardevant O Drouet, notaire, le 11 avril 1888, et d'après lequel devis ledit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Rempart sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois double connu comme Nos 2925 et 2927 rue Rempart contenant 3 chambres, salle à manger, cuisine et hangar de chaque côté.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Quatre de l'îlet No Cinq, borné par les rues Bourgogne (autrefois Craps), Louise, Rempart (autrefois Amour) et Clouet, et ayant en mesure américaine trente pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par O. Girouz le 10 novembre 1849, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, sous le No 7, livre de plan No 6

Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district et lieu que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, et directement dans le fond de cela, mesurant trente pieds huit pouces sur la ligne du fond de la propriété ci-dessus décrite sur une profondeur de trente neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes égales